

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 31 Mai 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 79

Pouvoirs : 8

Membres votants : 87

Date de la convocation : 24/05/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi trente-et-un mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSE Christian, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BOULAYE Guillaume, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COGNIN Pascal, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DITTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER-DESETANGS Rémy, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LACAILE Yannick, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Monsieur VAN DEN DRIESSE Andre, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MACHADO Céline, Madame MUSSET Josette, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur VIEREN Jacques.

Pouvoirs : Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur RUEL Yves, Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur SEYS Nicolas pouvoir à

Madame DUTEIL Myriam, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas.

Délibération n° 91/2022 : Marché de fourniture de bacs, sacs et colonnes pour points d'apports volontaires.

L'objet du présent marché concerne la fourniture de bacs roulants et de sacs pour la collecte en porte à porte des déchets ménagers, ainsi que la fourniture de colonnes pour l'apport volontaire.

❖ Concernant le lot 1 : Fourniture de bacs :

Le titulaire du présent lot sera chargé de l'exécution, sur le territoire de l'EPCI, de la fourniture et la livraison de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que de fournitures afférentes à ce domaine. Ce lot inclut plus précisément :

- ☒ La fourniture de bacs roulants pucés pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte ;
- ☒ La fourniture de bacs roulants pucés pour la collecte des emballages recyclables en porte à porte ;
- ☒ La fourniture de bacs roulants pucés pour la collecte des déchets verts en porte à porte ;
- ☒ La fourniture de pièces détachées pour l'entretien et les réparations des bacs ;
- ☒ La fourniture de puces pour bacs existants.

❖ Concernant le lot 2 : Fourniture de sacs :

Le titulaire du présent lot sera chargé de l'exécution, sur le territoire de l'EPCI, de la fourniture et la livraison de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que de fournitures afférentes à ce domaine. Ce lot inclut plus précisément :

- ☒ La fourniture de sacs translucides jaunes pour le tri ;
- ☒ La fourniture de sacs rouges opaques pour les ordures ménagères.

❖ Concernant le lot 3 : Fourniture de colonnes pour des points d'apports volontaires :

Le titulaire du présent lot sera chargé de l'exécution, sur le territoire de l'EPCI, de la fourniture et la livraison de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que de fournitures afférentes à ce domaine. Ce lot inclut plus précisément :

- ☒ La fourniture de colonnes hors sol pour les ordures ménagères résiduelles avec contrôle d'accès ;
- ☒ La fourniture de colonnes hors sol pour le tri des corps creux avec contrôles d'accès ;
- ☒ La fourniture de colonnes semi-enterrées pour les ordures ménagères résiduelles avec contrôles d'accès ;
- ☒ La fourniture de colonnes semi-enterrées pour le tri des corps creux avec contrôles d'accès ;
- ☒ La fourniture de colonnes enterrées pour les ordures ménagères résiduelles avec contrôle d'accès ;
- ☒ La fourniture de colonnes enterrées pour le tri des corps creux avec contrôles d'accès ;
- ☒ Le renouvellement de colonnes enterrées pour les ordures ménagères et le tri sur des emplacements existants (renouvellement intégral des colonnes sans gros œuvre) ;
- ☒ Le passage des colonnes existantes sur le territoire avec contrôle d'accès (liste en annexe) ;
- ☒ Fourniture de badges pour le contrôle d'accès.

Le coût réel du présent marché s'élève à 300 000 euros HT maximum sur la durée totale du contrat.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget général et imputés au chapitre 021, article 2188.

Cette consultation a été lancée le vendredi 25/03/2022, pour une remise des offres fixée au lundi 02/05/2025 à 16h00. Au regard de son estimation, le présent marché a été passé dans le respect des dispositions des articles L.2124.1, L.2124-2, R.2124-2 et R.2161-2 et suivants du Code de la commande publique selon une procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Conformément aux articles L.2113-10 et suivants du Code de la commande publique, le présent marché est souscrit en 3 lots séparés :

- Lot n°01 : Fourniture de bacs roulants ;
- Lot n°02 : Fourniture de sacs ;
- Lot n°03 : Fourniture de colonnes d'apports volontaires.

Conformément aux articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, le présent marché est passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande sans seuil minimum et avec seuil maximum :

- Lot n°01 : Fourniture de bacs roulants : 300 000 euros HT ;
- Lot n°02 : Fourniture de sacs : 10 000 euros HT ;
- Lot n°03 : Fourniture de colonnes d'apports volontaires : 200 000 euros HT.

À l'issue du délai de consultation :

- Concernant le lot 1, deux opérateurs économiques ont transmis une offre ;
- Concernant le lot 2, aucun opérateur économique n'a transmis d'offre ;
- Concernant le lot 3, deux opérateurs économiques ont transmis une offre :

Au regard d'une part, des offres transmises par les opérateurs économiques dans le cadre de cette consultation et d'autre part, de l'analyse des offres, la Commission d'appel offres réunie le 18/05/2022 à 14h, a décidé :

- ❖ Concernant le lot 1 relatif à la fourniture de bacs, d'attribuer ce dernier à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

CONTENUR

3 rue de la claire
69009 LYON
France

SIREN : 42098820600140

Tél : 04.72.53.07.00

- ❖ Concernant le lot 2 relatif à la fourniture de sacs, de déclarer infructueux le présent lot en raison de l'absence d'offre.
- ❖ Concernant le lot 3 relatif à la fourniture de colonnes pour des points d'apports volontaires, de classer sans suite le présent lot conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande en raison d'une part, du montant disproportionné des offres transmises dans le cadre de cette consultation par rapport au seuil maximum fixé initialement dans les pièces contractuelles et d'autre part, de l'évolution du besoin récent conduisant à la nécessité de faire évoluer et d'optimiser les quantités pour les 4 prochaines années.

Le présent marché est conclu pour une période initiale de 48 mois à compter de sa date de notification par le Maître d'Ouvrage et de l'émission du premier ordre de service.

Les prestations seront mises en œuvre dès l'émission du premier ordre de service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-10, L.2124-1 et suivants, R.2124-2 et R.2161-2 ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 mai 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **PASSE** un marché public relatif à la fourniture de bacs, sacs et colonnes pour la collecte de déchets ménagers et assimilés ;
- ✓ **ACTE** le choix de la Commission d'appel d'offres en date du 18 mai 2022 d'attribuer le marché relatif à la fourniture de bacs, sacs et colonnes pour la collecte de déchets ménagers et assimilés à :

Concernant le lot 1 relatif à la fourniture de bacs, d'attribuer ce dernier à la société :

CONTENUR
3 rue de la claire
69009 LYON
France
SIREN : 42098820600140
Tél : 04.72.53.07.00

Concernant le lot 2 relatif à la fourniture de sacs, de déclarer infructueux le présent lot.

Concernant le lot 3 relatif à la fourniture de colonnes pour des points d'apports volontaires, de classer sans suite le présent lot conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives au marché ayant pour objet la fourniture de bacs, sacs et colonnes pour la collecte de déchets ménagers et assimilés ;
- ✓ **DIT** que les dépenses relatives au présent marché seront supportées au budget général et imputés au chapitre 021, article 2188.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
79	8	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220531-91_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2022
Affichage : 10/06/2022